



Déclaration liminaire CTM du 05/11/2020

Dans un contexte de pressions sociétales où les enjeux sont surexposés, médiatisés par les différentes ONG (association de protection environnementale, protection animale), la politique hostile du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation met à mal les services de la DGAL.

La loi de transformation publique impose ses règles drastiques sur la gestion des emplois sans tenir compte des réels besoins et ceci au détriment de la santé et la sécurité alimentaire, du bien-être animal, et de la santé des végétaux.

La FSU constate depuis plusieurs années, une recrudescence des plaintes dans le domaine des intrants missions régaliennes qui ne peuvent être déléguées, mais qui nécessite des moyens humains. Dans le domaine de la santé des végétaux les effectifs ne sont pas en phase avec les vrais besoins.

De plus, les personnels qui exercent dans ces unités santé des végétaux n'ont aucune visibilité et aucune garantie sur l'avenir des missions des agents de la DGAL. Le transfert des missions à des autorités de gestion, GNIS-Soc ainsi qu'aux délégués FREDON, entraînant un coût de gestion de plus en plus important.

Sur les SIVEP, le recrutement n'est pas à la hauteur des enjeux et les conditions de travail vont impacter les vies privées de chacune et chacun.

La FSU constate également que depuis plusieurs années, les missions de restauration collective et de remise directe sont déconsidérées par le ministère. Les départs en retraite des collègues ne sont pas remplacés et les postes fermés. Ainsi tous les ans la dotation d'objectif diminue.

Le ministère jongle avec ses besoins en diminuant les fréquences d'inspections d'années en années, pour la restauration collective (restaurants scolaires, restaurations hospitalières et de maisons de retraite...). Ainsi un établissement agréé était inspecté 2 fois par an il y a 15 ans, aujourd'hui, c'est une fois tous les 3 ans.

La remise directe (restaurants, boucheries/charcuteries, grandes surfaces, marchés...) qui représente le plus grand nombre d'établissements à inspecter est à l'abandon. Au vu du nombre très faible d'inspecteurs alloué à cette mission, seuls les signalements ne peuvent être pris en compte.

~~Sur~~ Concernant les agents exerçant leurs missions en abattoir, voilà des années que le ministère nous ballade avec des réunions épisodiques sur l'attractivité des postes ~~en abattoir~~. Mais nous ne sommes pas dupes, le ministère a déjà dans le passé, essayé de transférer l'inspection au privé.

Dans ces conditions, peut-on dire aux consommateurs que la sécurité sanitaire de l'alimentation est garantie en France ?

Concernant FranceAgriMer, le seuil des 1 000 ETPT a été franchi par un nouveau plafond d'emploi en 2021 fixé à 979 ETPT, le ministère continue son travail de casse de l'établissement déjà entamé depuis des années.

À la création de FranceAgriMer en 2009, les effectifs étaient à hauteur de 1 388 ETP, pour passer année après année à 979 ETPT, **soit 409 emplois détruits** en à peine 11 ans. Nous

l'interprétons comme **un véritable plan social**. A cette allure l'établissement fêtera les 100 ans de l'ex ONIC avec quelques agents... Et dans 25 ans, s'agira-t-il d'une simple boîte postale ?

Pour faire face à cette baisse, l'établissement mise sur le transfert de compétences, entamée depuis des années. Comment faire face à une crise et plan de relance ? Clairement, il y a urgence à lancer un plan de recrutement et de titularisation.

La FSU souhaite également porter à l'attention du Ministre de l'agriculture la situation de l'Institut national de l'origine et de la qualité et de ses agents sur un ensemble de problématiques.

La FSU constate à l'INAO une érosion annuelle systématique de ses effectifs depuis 2015 passage de sa réforme (moins 10 agents en 6 ans, avec 2 ETPT en moins pour 2021) ce qui n'est jamais sans conséquence sur l'organisation de l'Institut.

Par ailleurs, les personnels n'ont aucune lisibilité sur les orientations qui vont impacter l'équilibre budgétaire global de l'établissement, de sa gouvernance et par voie de conséquence, aucune garantie sur l'avenir des missions de l'Institut.

Concernant les mesures catégorielles pour ces agents, les conditions du basculement au RIFSEEP des corps techniques calquées sur les grilles du Ministère et la cartographie des postes actuels proposée par la direction de l'établissement se révèlent inadaptées à la configuration historique de l'INAO,

En effet par définition (par nature) sa taille réduite (250 agents/235 ETP) par rapport aux effectifs d'un ministère, rend l'application de quota de répartition des agents en groupe de fonctions incompréhensible. De plus ces conditions nient l'expertise, la technicité et la spécificité des métiers exercés au sein de cet établissement notamment pour les agents les plus anciens.

Enfin, une partie des agents (20 %) se trouve dans un statut spécifique, dit « statut unifié », issu de l'historique de l'intégration des agents à la fonction publique, et également applicable aux agents de FranceAgriMer, de l'Agence de Services et de Paiement (ASP) et de l'ODEADOM, sont nombreux à n'avoir plus de possibilité de déroulement de carrière. Ces agents n'ont pas bénéficié de rattrapage sur la partie indemnitaire de leur rémunération, contrairement aux agents fonctionnaires, et ce depuis la mise en place du statut unifié en 2010, ce qui conduit aujourd'hui à de très fortes disparités de rémunération globale (indiciaire + indemnitaire) entre agents pour l'exercice des mêmes fonctions.